

## Projet ProstCost

Projet ISEC 2012 n°HOME/2012/ISEC/AG/THB/4000003893

### Fiche n°410 relative au coût des décès en lien avec l'activité prostitutionnelle (v1)

Réf. : ProstCost\_PC098\_cm/mn\_150512

Co-funded by  
the European Union



### Calcul pour l'année 2012 :

La fiche Excel n°410 fournit le détail des calculs et sera jointe en annexe du rapport final.

#### 1> Les sources de données mobilisables :

- Pour calculer le coût des décès en lien avec l'activité prostitutionnelle, il nous faut estimer le nombre annuel des homicides de PSP et le nombre des suicides de PSP, en fait le « surnombre » de suicides par rapport au taux moyen de suicide en population générale.

- concernant le nombre des homicides, nous nous appuyons sur une estimation du nombre moyen des homicides de PSP fournie par le MdN à partir de sa revue de presse *in Memoriam*, des questionnaires aux délégations et de l'expérience de ses membres. Le consensus est pour un chiffre raisonnable de 8 décès annuels en moyenne.

- concernant le nombre des « sursuicides » au sens du surnombre des suicides de PSP par rapport au taux moyen de suicide en population générale, nous disposons :

- des données de l'étude Prosanté sur les idées suicidaires des PSP : « Les pensées suicidaires sont beaucoup plus présentes chez les personnes en situation de prostitution enquêtées (**29 %**) qu'en population générale. À ce titre, le baromètre santé 2010 indique que **4 %** des femmes et **3 %** des hommes déclarent avoir pensé à se suicider au cours des douze derniers mois ».

- le bulletin épidémiologique hebdomadaire (47-48) de décembre 2011 nous dit que : « En 2010, sur une période rétrospective de 12 mois, **3,9 %** des personnes âgées de 15 à 85 ans interrogées déclaraient avoir eu des pensées suicidaires et **0,5 %** avoir fait une tentative de suicide (TS) ».

- Le CépiDc (2011), Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès dit que : « chaque année, près de **10 500** personnes meurent par suicide, ce qui représente près de trois fois plus que les décès par accidents de la circulation. Entre 176 000 et 200 000 tentatives de suicide (TS) sont prises en charge chaque année par les urgences hospitalières ». Nous retiendrons le chiffre moyen de **190 000** TS.

- concernant le coût de la vie humaine, une estimation de la valeur de la vie statistique (VVS) préconisée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective est fournie dans le rapport Emile Quinet de 2013 « Evaluation socioéconomique des investissements publics ».

## 2> La valeur de la vie statistique :

- Dans les évaluations de projets d'investissement de prévention de politiques publiques, les références de coût de la vie humaine ou valeur d'une vie statistique (VVS) sont utiles pour apprécier les gains d'investissement qui visent à réduire les décès liés aux VSC. Cette valeur représente l'effort que la collectivité est prête à consentir pour réduire le risque de décès.

- En 2001, le rapport Boiteux fixait le référentiel de VVS à 1,5 million d'euros (en € 2000) avec une réfaction de 50 % pour les décès routiers. Depuis ce rapport, la valorisation de la vie humaine a fait l'objet d'une littérature abondante. Parmi les derniers travaux, le programme HEATCO (Developing Harmonised European Approaches for Transport Costing and Project Assessment, 2006 et repris par les versions successives du Handbook 2007-2008) en 2005 devient la référence et introduit explicitement le concept d'année de vie perdue. En 2012, l'OCDE propose un travail de synthèse ambitieux de la littérature sur la VVS qui va au-delà du seul secteur des transports et fournit un cadrage général pour l'utilisation d'une valeur de la VVS pour les pays de l'OCDE et de l'UE27.

- La valeur moyenne de la vie pour les adultes pour les pays de l'OCDE se situe entre 1,5 million et 4,5 millions USD (USD de 2005), avec une valeur de référence de 3 millions USD ; la valeur moyenne de la vie pour l'UE27, serait entre 1,8 - 5,4 millions USD de 2005, avec une valeur de référence de 3,6 millions USD. Le rapport OCDE recommande pour déterminer une valeur de la vie statistique nationale de référence, de procéder à un transfert de valeur unitaire en tenant compte du différentiel de revenu (PIB par habitant) entre les différents pays. Aussi, pour la France, la VVS de référence se situe autour de 3,0 millions d'euros (Ms€ - 2010). Cette valeur, significativement plus élevée que celle proposée dans le rapport Boiteux (1,5 million d'euros, en euros 2000, 1,9 million d'euros en 2010), va dans le même sens que les décisions prises au niveau politique, notamment celles relatives à la sécurité routière ou à la lutte contre le tabagisme, et plus généralement celles relatives aux politiques de santé. Cette augmentation est en relation avec la montée des préoccupations correspondantes dans l'opinion publique.

- Aujourd'hui, le rapport Quinet de septembre 2013 (Evaluation socioéconomique des investissements publics - Commissariat général à la stratégie et à la perspective - sept. 2013) synthétise l'ensemble de ces éléments et propose comme le rapport de l'OCDE de retenir une valeur de **3 millions d'euros** (2010) dont l'évolution se ferait selon des règles analogues à celles définies dans le rapport antérieur, soit selon le PIB par tête. L'effort qui doit être consenti pour sauver une vie doit être rapporté à une grandeur unique (VVS de 3Ms€) quel que soit l'âge de la personne dont la vie est sauvée. Ainsi, le rapport coût-bénéfice d'une stratégie thérapeutique n'est pas affecté par l'âge du sujet. En dépit des difficultés méthodologiques et compte tenu du manque d'alternatives possibles, la valeur de l'année de vie (VAV) sauvée recommandée par cette commission est alors de 115 000 € (2010). Cette valeur statistique de l'année de vie pourrait se différencier dans des cas particuliers (aversion ou exposition au risque, âge, etc.) mais les travaux actuels de recherche sur ces sujets restent encore insuffisants pour fonder une différenciation.

## 3> Le calcul explicite proposé :

### En hypothèse basse :

- En premier lieu, nous estimons le taux de tentatives de suicide (TS) chez les PSP comme proportionnel au taux des pensées suicidaires chez les PSP par rapport au taux en population générale :

$$\text{Taux de TS chez les PSP} = (29 \% / 4 \%) \times 0,5 \% = 3,6 \%$$

- Le pourcentage de suicides par rapport au nombre de tentatives de suicides est de :

$$10\,500 / 190\,000 = 5,5 \%$$

- Taux observé de suicide en population générale (2011) :

$$10\,500 / 65\,000\,000 = 0,016 \%$$

- Estimation du taux de « sursuicide » chez les PSP :

$$\text{Taux estimé de suicide chez les PSP} - \text{Taux observé de suicide en population générale} = \\ (3,6 \% \times 5,5 \%) - 0,016 \% = 0,18 \%$$

**Note :** le taux estimé de suicide chez les PSP ( $3,6 \% \times 5,5 \% = 0,198 \%$ ) est donc 12 fois plus élevé que le taux de suicide observé en population générale (0,016 %)

- Nombre de « sursuicides » des PSP :

$$30\,000 \times 0,0018 = 55 \text{ (arrondi)}$$

- Coût des homicides et sursuicides :

$$(8 + 55) \times 3\,000\,000\text{€} = 189\,000\,000\text{€}$$

**Soit 189 Ms€**

**En hypothèse haute :**

- Nombre de « sursuicides » des PSP :

$$44\,000 \times 0,0018 = 81 \text{ (arrondi)}$$

- Coût des homicides et sursuicides :

$$(8 + 81) \times 3\,000\,000\text{€} = 267\,000\,000\text{€}$$

**Soit 267 Ms€**

**Coût total des homicides et « sursuicides » de PSP en lien avec l'activité prostitutionnelle :**

**En hypothèse basse : 189 Ms€**

**En hypothèse haute : 267 Ms€**